

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIREPays des
Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Réalisation d'un pôle
d'échanges multimodal à la gare
de L'Escarène : demande de
subventions auprès du DSIL

Décision n° 19 02 04

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchamp, Messieurs Gérard Stoerckel, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul et Monsieur Georges Blanc formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Pierre Vestri par Monsieur Gérard De Zordo et Madame Alexandra Russo par Messieurs Robert Nardelli

Absents excusés : Messieurs Jean-Marc Rancurel, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que le projet de construction d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de L'Escarène est une opération qui a pour objectif de favoriser le transport collectif et l'intermodalité sur le territoire communautaire. Cela fait donc partie des opérations majeures pour favoriser la mobilité durable.

Afin d'être en mesure de mener à bien cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 338 334,00 € HT, il propose, suite à la signature du CRET, (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) de solliciter le concours financier de l'Etat auprès du FNADT, selon le plan de financement suivant :

- Coût total de l'opération :	335 000,00 HT €
- Subvention Région :	234 500,00 € (70%)
- Subvention DSIL :	33 500,00 € (10%)
- Autofinancement :	67 000,00 € (20%)

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Afin de mener à bien le projet de réalisation d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de L'Escarène, évalué à 335 000,00 HT € :

-Adopte le nouveau plan de financement proposé

-Sollicite de l'Etat, au titre du DSIL, une subvention 33 500,00 €, soit 10% du montant de l'opération ;

-Autorise le Président à déposer la demande et signer tous documents relatifs à cette demande

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA



Nombre de conseillers en
exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0